



Rumilly, le 06 décembre 2023

Ville de Rumilly  
Haute-Savoie  
Arrondissement d'Annecy

## ➤ Arrêté municipal

### Nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

#### **Nature : 5. Institutions et vie politique – 5.3. Désignation de représentants**

Nos réf. : CD/NP/VG  
ARRÊTÉ N° 2023-017

**Le Maire de RUMILLY**, Haute-Savoie,

**VU** l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

**VU** les articles R123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2023-10-02 en date du 30 novembre 2023 ayant pour objet « Centre Communal d'Action Sociale – Définition du nombre de membres du Conseil d'Administration et désignation de ses membres » fixant à huit le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale,

**VU** l'affichage de ladite délibération en Mairie en date du 06 décembre 2023,

**VU** les propositions faites par l'association ADIMC 74, ALPYSIA, Croix-Rouge, l'Union Locale des Retraités de Rumilly et des environs, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et par les associations participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ;

#### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Monsieur Jean-Noël CASSÉ au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'insertion et de lutte contre les exclusions (Croix-Rouge)
- Madame Liliane DEBERNARDI au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la Commune.
- Monsieur Daniel GIRODIN en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département (ALPYSIA).
- Madame Jocelyne BIJASSON au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la Commune.
- Madame Fabienne JACCOUD au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la Commune.

- Madame Cécile VUILLARD au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la Commune.
- Monsieur Pierre JAY en qualité de représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département (Union Locale des retraités de Rumilly et des environs).
- Monsieur Jean-François MORIN en qualité de représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

**Article 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :**

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

**Article 4 :**



Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

**Article 5 :**

Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Le Maire,**

**Christian DULAC**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402254-20231206-2023-017-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2023

Publication : 06/12/2023

